

Éducation coopérative

Appuyer chaque élève

La stratégie Réussite des élèves vise à répondre aux besoins éducatifs de chaque élève. Les écoles offrent davantage de possibilités aux élèves de personnaliser leur expérience au secondaire et de tirer profit de leurs points forts et de leurs champs d'intérêt par l'entremise de diverses options d'apprentissage, nouvelles et améliorées.

Qu'est-ce que l'éducation coopérative?

- L'éducation coopérative est un programme qui permet aux élèves d'obtenir des crédits d'études secondaires tout en effectuant un stage de travail dans la communauté.
- Le programme d'éducation coopérative est composé du cours d'éducation coopérative, qui est supervisé par l'enseignante ou l'enseignant de l'éducation coopérative, ainsi que du cours connexe du curriculum (c'est-à-dire d'un cours de n'importe quelle discipline, par exemple en affaires et commerce, en mathématiques, en éducation technologique). Tous les élèves d'un programme d'éducation coopérative doivent avoir un plan d'apprentissage personnalisé qui précise comment le contenu du cours connexe est appliqué en stage.
- Le cours d'éducation coopérative est constitué d'une composante scolaire et d'une composante de stage. La composante scolaire comporte de 15 à 20 heures de *préparation au stage*, laquelle renseigne les élèves sur le lieu de travail et leur donne un enseignement dans des domaines d'importance vitale comme la santé et la sécurité, ainsi que des *séances en classe à divers moments pendant et après le stage* pour leur permettre de réfléchir à leur apprentissage sur le lieu de travail et de renforcer cet apprentissage.
- L'éducation coopérative permet aux élèves de participer à des expériences d'apprentissage pertinentes qui les aident à se préparer à entreprendre la prochaine étape de leur vie, que ce soit des études collégiales ou universitaires, une formation en apprentissage, le marché du travail ou un programme d'intégration à la vie communautaire.
- Les stages d'éducation coopérative sont organisés par l'école pour l'élève conformément aux politiques et aux lignes directrices du ministère de l'Éducation.

*« Les élèves tirent profit de leur expérience pratique dans nos installations de toute première classe. »
employeur offrant des stages d'éducation coopérative*

Comment l'éducation coopérative profite-t-elle aux élèves?

L'éducation coopérative fournit aux élèves la possibilité :

- de relier l'école et le travail et d'essayer une carrière qui les intéresse avant de déterminer leurs projets postsecondaires, que ce soit des études, une formation ou un emploi;
- de se rendre compte de la pertinence de leur apprentissage en classe dans un lieu de travail;
- d'acquérir les compétences essentielles et les habitudes de travail que la vie professionnelle requiert et de comprendre les attentes des employeurs et du monde du travail;
- d'acquérir une expérience de travail des plus précieuses qui les aidera à étoffer leur curriculum vitæ dont ils se serviront pour décrocher un emploi ou être admis à des programmes postsecondaires;
- de vivre une expérience d'apprentissage authentique et utile en dehors du cadre traditionnel de la classe.

*« C'est merveilleux de pouvoir suivre des cours qui permettent de découvrir ses forces réelles, avant d'avoir à décider de sa destination prochaine. Je crois fermement que les leçons apprises en dehors de la classe sont aussi importantes, sinon plus importantes, que celles enseignées à l'école. »
élève d'un programme d'éducation coopérative*

Comment l'éducation coopérative est-elle offerte?

- Les stages d'éducation coopérative sont offerts dans divers lieux de travail afin de répondre à la gamme étendue des habiletés et des champs d'intérêt des élèves. La durée des stages varie selon le nombre de crédits à octroyer dans le programme d'éducation coopérative. Les stages peuvent comporter un travail en dehors des heures de la journée scolaire, selon la nature du programme et les stages offerts dans la communauté.
- Les programmes d'éducation coopérative sont offerts dans le cadre des programmes des écoles ordinaires, des écoles spécialisées, des conseils scolaires, ou des programmes enseignés l'été ou en soirée. Il est également possible de suivre des programmes d'éducation coopérative virtuelle, ce qui permet aux élèves d'accéder à des lieux de travail en dehors de leur communauté.
- Les écoles et les conseils scolaires sont encouragés à miser sur la collaboration des conseils industrie-éducation ou des bureaux de formation lorsqu'ils recherchent auprès d'employeurs des stages pour leurs élèves, qui sont conformes aux politiques et aux lignes directrices du Ministère.
- L'élève a accès à l'éducation coopérative s'il est prêt et si le programme est disponible.
- De plus amples renseignements figurent à www.edu.go.on.ca/fre/curriculum/secondary/subjects.html, dans le site Web Réussite des élèves à www.edu.gov.on.ca/fre/teachers/studentssuccess.html et à www.ocea.on.ca, le site Web de l'Association de l'éducation coopérative de l'Ontario.

Comment l'éducation coopérative aide-t-elle les élèves à satisfaire aux conditions d'obtention du diplôme?

- Les crédits d'éducation coopérative peuvent être utilisés pour satisfaire à deux des 18 crédits obligatoires du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO).
- Les élèves doivent aussi obtenir 12 crédits optionnels pour recevoir leur diplôme. Aucune limite n'a été fixée quant au nombre de crédits d'éducation coopérative pouvant compter comme des crédits optionnels.
- Dans le cadre de référence approuvé par le Ministère, de la nouvelle majeure haute spécialisation, qui figurera sur le DESO, les élèves doivent obtenir au moins deux crédits d'éducation coopérative (cette exigence constitue une des cinq composantes requises d'une majeure haute spécialisation). Des crédits d'éducation coopérative sont également requis dans d'autres programmes spécialisés, tels que des programmes de transition de l'école au monde du travail et de transition de l'école à la formation en apprentissage (Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario [PAJO]).

« Tous les élèves devraient obtenir une expérience d'éducation coopérative lorsque c'est approprié. »

Ben Levin, sous-ministre de l'Éducation

Comment obtenir davantage de renseignements sur ce qui est offert au niveau local?